

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1) Les prix, délais et toutes indications, remis par nos agents, ne sont valables que s'ils sont ratifiés par nous dans notre offre ou acceptation de commande. Les prix sont dans tous les cas sujets à révision selon la formule habituelle.
- 2) Les paiements se font comptant le jour de la prise de livraison.
Le retour des emballages est à la charge du client.
Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit, même litigieux.
- 3) En cas de décès, incapacité, suspension de paiement, dissolution ou modification de société, défaut de paiement d'une seule livraison, nous avons la faculté de suspendre nos fournitures et de considérer nos accords comme résolus, annulés ou résiliés de plein droit et sans aucune formalité judiciaire, à la suite d'une simple lettre faisant part de notre décision.
- 4) Nos marchandises ne sont ni reprises, ni échangées.
- 5) Tous nos matériaux sont vendus sans garanties de tonalité ni de défaut de nature. La société n'est pas responsable des dégâts occasionnés par la gelée, le salpêtre ou toute autre cause. Est exclue formellement toute garantie contre vice, défaut ou d'un parasite quelconque des marchandises vendues, fussent-ils cachés.
- 6) Dans tous les cas nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire quel que soit le moyen utilisé pour les transporter : AIR, MER, ou TERRE, même dans le cas où le transport est compris dans le prix de facturation. La prise de livraison à notre dépôt nous décharge également de toute responsabilité, dès la sortie de notre dépôt.
- 7) Nos marchandises se vérifient à la livraison. Les lieux de livraison doivent être facilement accessibles. La SAS Jean CHABAUD décline toute responsabilité dans le cas d'accrochage ou de détérioration sur les lieux de livraison.
- 8) Nous déclinons toute responsabilité de fait du retard ou des suspensions de livraisons dus à des causes ne dépendant pas de notre fait, telles que : difficultés de circulation, insuffisance d'équipement de chantier destinataire, de matériel de transport, réductions de courant électrique, ruptures d'outillage, incendies, guerres, gel, inondations, etc.
- 9) **Le retour des emballages, kits, palettes, sont à la charge du client, les emballages sont consignés et réputés en bon état. Ils doivent nous être restitués dans le même état et ne pas être utilisés pour d'autres fonctions, tels que transports de déchets ou toutes autres matières. La détérioration du matériel sera à la charge du client. Les emballages voyagent aux risques et périls du destinataire quel qu'en soit le mode de transport.**

La SAS Jean CHABAUD dégage toute sa responsabilité une fois la marchandise enlevée par l'acheteur ou son commettant, ou bien déposée sur les lieux de livraisons demandées. L'acheteur engage entièrement sa responsabilité en cas de manutention.
- 10) En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'Avignon sera seul compétent, même dans le cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
- 11) RESERVE DE PROPRIETE. Nonobstant toutes ces clauses il est expressément précisé que la fourniture entre dans le cadre de l'application de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980 relative à la réserve de propriété qui conditionne le transfert de propriété au paiement intégral du prix de la fourniture.
- 12) Délai de règlement. Le délai de règlement pour notre matériel est à la réception de la facture.
- 13) Pénalités. En cas de règlement après la date figurant sur la facture ou au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales de vente, les pénalités immédiatement exigibles seront d'un montant égal à 15.6% des sommes dues.
- 14) Clause pénale. En cas de défaut de paiement, il sera automatiquement due une indemnité égale à 15.6% des sommes restant dues sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être judiciairement accordés en application de l'article 1153 du Code Civil.